

Dépendance de nos aînés



La perte d'autonomie de nos aînés désigne l'incapacité d'une personne âgée à effectuer seule certains actes de sa vie quotidienne. Elle peut potentiellement s'accélérer et se manifester différemment selon les individus.

Le degré de perte d'autonomie est déterminé par les groupes iso-ressources (GIR)

À partir de la grille Aggir (Autonomie gérontologique groupes iso-ressources), chaque personne en situation de perte d'autonomie se voit attribuer un degré de dépendance. Cela permet de savoir à quel GIR (groupe iso-ressources) elle appartient. De cette classification, découle le mode de prise en charge adapté à chaque personne par le CD 38 ou la CARSAT.

Voici les GIR :

Possibilité de prise en charge CD 38

GIR 1 : Sénior en perte d'autonomie totale (physique et/ou mentale) nécessitant d'être en permanence au lit ou en fauteuil, avec une présence constante de professionnels de santé.

GIR 2 : Sénior étant dépendant d'une tierce personne pour la majorité de ses activités quotidiennes.

GIR 3 : Sénior ayant gardé son autonomie mentale, mais ayant besoin d'être aidé pour de nombreux actes quotidiens (la douche, les toilettes, la cuisine, etc.).

GIR 4 : Sénior pouvant se déplacer seul, tout en ayant besoin de soutien pour réaliser une partie des activités corporelles (se lever du lit, se coucher, s'habiller, etc.).

Possibilité de prise en charge la CARSAT

GIR 5 : Sénior ayant ponctuellement besoin d'aide pour faire le ménage, la toilette et cuisiner.

GIR 6 : Sénior ayant conservé toute son autonomie et à l'aise pour faire les tâches de la vie courantes.

La téléassistance : une solution qui favorise l'autonomie au quotidien

Continuer à vivre chez soi en toute tranquillité, grâce à un service de téléassistance ultra-simple.

Via notre partenaire



à partir de

27€ TTC/mois

soit 13.50 €

après crédit d'impôts

Installation et
mise en place : 49€ TTC